

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D'APT

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général de la réalisation d'un centre éducatif fermé et sur la mise en compatibilité du PLU d'Apt a été prescrite.

L'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) est joint au dossier soumis à enquête publique.

**Cette enquête, d'une durée de 33 jours, se déroulera du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 inclus.**

A l'issue de cette enquête, le préfet, autorité compétente, pourra adopter la déclaration de projet emportant approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme.

Monsieur Robert Dewulf, magistrat à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur J. Haloin, responsable immobilier, direction interrégionale Sud-Est – 158A Rue du Rouet 13008 Marseille – 06 23 52 24 03 – [jerome.haloin@justice.fr](mailto:jerome.haloin@justice.fr)

La Direction Départementale des Territoires de Vaucluse est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés aux services techniques municipaux de la commune d'Apt (Avenue Roumanille, ZI Bourguignons).

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet de la préfecture de Vaucluse au lien suivant : <http://www.vaucluse.gouv.fr> (rubrique Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, sur format papier ou informatique, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du lundi au jeudi de 8h 00 à 12h 00 puis de 13h30 à 17h 00 et le vendredi de 8h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 16h 30, ou les adresser par écrit au siège de l'enquête (services techniques municipaux), à l'attention du commissaire enquêteur, ou par message électronique à l'adresse : [ddt-cef-apt@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt-cef-apt@vaucluse.gouv.fr).

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux services techniques municipaux (Avenue Roumanille), selon le calendrier suivant :**

- le lundi 5 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 15 septembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le mardi 20 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 28 septembre 2022 de 14h 00 à 17h 00 ;
- le vendredi 7 octobre 2022 de 13h 30 à 16h 30.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera le registre d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet de Vaucluse et au tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet de Vaucluse transmettra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la commune d'Apt. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Apt, à la direction départementale des territoires de Vaucluse et accessibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr>

Le préfet de Vaucluse est l'autorité compétente pour adopter par arrêté la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Apt.